

# Salles-la-Source La cascade devant le conseil d'État et la cour européenne ?

■ L'association Ranimons la cascade veut poursuivre sans relâche son marathon judiciaire. Un rassemblement est prévu ce samedi à Rodez.

Un coup dur, qui les laisse « indignés par l'apathie de l'État », selon le vice-président Yves Garric. Le mois dernier, les membres de Ranimons la cascade n'ont pas obtenu le droit, par décision de la cour administrative d'appel de Toulouse, de se substituer à l'État en tant que tierce personne. C'est un dossier prenant sa source en 2016 qui les amenait devant la juridiction, qui avait à trancher sur la validité d'un arrêté préfectoral de fermeture définitive de la centrale. Une décision de l'État annulée en 2021 et, donc, non étudiée en appel au mois de mai. « Nous sommes arrivés au bout d'une phase judiciaire en ce qui concerne l'État. Désormais nous allons aller devant le conseil d'État pour contester le fait que le tribunal administratif ne nous ait pas reçus », annonce le vice-président. Autre possibilité de recours : la cour européenne des droits de l'Homme, « et on ira », affirme-t-il par ailleurs.

Un rebondissement « décevant » pour la trésorière Christine Tapie, dans cet épineux dossier où « l'identité du village de Salles-



Yves Garric (vice-président), Bernard Gauvain (président) et Christine Tapie (trésorière).

la-Source a été volée », résume le président Bernard Gauvain. En cause : la centrale électrique d'un particulier qui réduit le débit de la cascade, emblème touristique de Salles-la-Source.

Avec, selon, l'association, plusieurs « scandales qui durent » : « Le propriétaire turbine gra-

tuitement depuis 2006, ce qui rapporte au bas mot 150 000 € par an, sur des installations qui reviennent à l'État », affirme les membres de l'association, qui ajoutent : « En 2012, le gérant s'est engagé à faire des travaux qui vont dans le sens de l'environnement, à hauteur de 400 000 €, en échange d'un doublement du prix d'achat de son électricité. Nous n'avons rien vu ».

Pour faire entendre leur désarroi, les membres de Ranimons la cascade organiseront une « action symbolique » devant la préfecture ce samedi 17 juin à 11 heures, au lendemain de son assemblée générale, à 20 h 30 à la salle des fêtes de Salles-la-Source. Ils évoqueront notamment l'appel aux dons qu'ils ont lancé pour les aider dans ce nouveau marathon judiciaire.

X.B.